

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 4

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avec les « Amis du patois » au Comptoir

III

Dans la seconde partie de sa remarquable conférence, qu'à notre grand regret le conférencier dut écourter faute de temps, M. Pierre Chessex retraça dans ses plus grandes lignes, l'évolution de notre langue à travers les âges.

Ce sont tout d'abord les « Ligures » qui la parlent. Ces chasseurs nomades venus d'Orient se mettent à cultiver notre sol. On leur doit d'avoir baptisé monts et rivières de chez nous : Glâne, Jigne, Léman, Jura, Jorat, Joux. De caverne (Cala) est dérivé notre mot chalet. Ce sont là les premières bases de nos patois.

Viennent ensuite les Celtes et les Gaulois (VI^e siècle av. J.-C.). Ils nous laissent peu de mots, sinon quelques noms de lieux : Lausanne, Yverdon, Nyon, St-Maurice-d'Agaune. « Modzon » est gaulois.

Au II^e siècle av. J.-C., voici les Helvètes. C'est le mérite de Jules César d'avoir compris que ces Helvètes occupant les environs d'Avenches pourraient constituer un « Etat-Tampon » utile à l'Empire romain et, plus tard, à la défense de l'Europe (Traité de Vienne).

L'occupation romaine — des soldats et des marchands — va alors imposer le latin populaire dont nos patois sont pétris.

Si, au III^e siècle après J.-C. l'influence

germanique se fait sentir avec les Burgondes et les Alamans, elle restera circonscrite. C'est au VI^e siècle, avec l'arrivée des Francs, que nos idiomes vont se trouver coupés de l'influence française. Le mot Echallens date de cette époque.

Toutefois, si la langue d'oïl triomphera dans l'Île de France par un pur hasard et deviendra le français officiel, c'est à la langue d'oc, au provençal, que nos patois vaudois s'apparentent en s'en rapprochant.

L'époque féodale qui voit notre pays morcellé, compartimenté en 106 petits Etats groupés autour de leur seigneur, verra également nos parlers se fragmenter. Nos patois se divisent en autant de langages locaux, chacun ayant, au reste, leurs tournures propres, terriennes, leur saveur.

Mais ces diversités linguistiques seront précisément une cause de faiblesse. C'est alors que le français de l'Île de France officiellement reconnu nous sera imposé.

M. P. Chessex, dont nous n'avons pu donner ici qu'un pâle reflet de sa conférence, s'attache encore à montrer, que seuls nos patois d'origine latine, peuvent expliquer et nos noms de lieux, de rue et de famille, voire d'outils.

D'aucuns méprisent nos patois. Ce ne peuvent être que des gens incultes. Ils sont, au contraire, infiniment précieux à la connaissance du français et des langues indo-européennes.

Nous devons tout faire, conclut l'orateur, pour apprendre à mieux connaître nos patois. Sans eux, géographiquement et historiquement, notre Suisse romande reste une inconnue. Et il félicite tous ceux qui les aiment, les protègent, les parlent encore et travaillent ainsi à maintenir notre plus noble patrimoine.

Il est applaudi chaleureusement et félicité par M. Decollogny.

On entend encore Mlle Edith Fontannaz chanter la *Tsanson dè bounan*, et M. Paul Golay-Favre, Pierre d'Amont, l'*Accordâiron* de Louis Favrat. Puis, le colonel Lavanchy, dans une de ses improvisations qui témoignent avec quelle sûreté il manie notre vieux langage vaudois, nous parla des *Doratâ dâi z'autro yâdzo* qu'il a fort bien connu, ayant passé sa jeunesse à Forel. M. Albert Chessex récita *La famille* de Marc à Louis, un de ces poèmes qui prouvent que le patois vaudois peut s'élever bien au-dessus de la « gandoise » et être, lui aussi, à l'honneur.

M. Lucien Fontannaz, lui, est un malicieux, et ses inédits font toujours plaisir, le *Vegnoubio de Mon Repou*, que nous avons publié, est de sa meilleure veine. Enfin, M. Wulliamoz, député de Bercher, dit, avec beaucoup de conviction et l'élévation de pensée, *Danié et sa concheince* de Louis Favrat, mettant ainsi le point final à la très intéressante assemblée des « Amis du patois » au Comptoir.

R. Ms.

Po bairè gratis

Lai yavai per tsino on vilhio tsélibataire que tsertsive totè lè occasions à bère on vère san pâi. Dè tansintint, ye veniai vè mon père-grand por lè démdanda on veratzon dè premiau domachin que lavai mau a lestoma. Mon père-grand le lai baïve dè grand tieu. Si vilhio sappelave Djan au Tonnelliè et étais on bocon de bounna, ke met on desai. Lavai chovin mau a lestoma si pourro diablo. On dzo, ye verivè per tsino, et mon père-grand lai démandè :

— Quâ to, ti tot mafi, lai ya-te autè que va pa ?

Lou Djan lè répond :

— Mé simtiè que mè vin mau, arai tou on veratzon à mè bayi.

Mon père-grand a du lai vesa on veratzon por lai prevani lou mau destomac !

A.-Ls Crisinel.

A L'ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DU PATOIS

Le comité de cette association a tenu une séance le samedi 23 novembre, sous la présidence de M. Ad. Decollogny.

Les prochaines réunion et assemblée

Au nombre des décisions prises, relevons le projet d'une réunion

le dimanche 31 janvier
à Puidoux-Gare

La salle est encore à désigner.

Quant à l'assemblée générale statutaire, elle aura lieu

le dimanche 16 mai, à Cully

Une commission du « Chansonnier »

Au cours de cette même séance, le comité a nommé une « commission » chargée d'examiner les conditions dans lesquelles un « Chansonnier » en patois pourrait être édité.

Au surplus, considérant les vœux émis à l'assemblée du Comptoir, il a décidé de dispenser de la finance d'entrée les membres d'un groupement local, régulièrement constitué, la cotisation annuelle devant être payée par l'ensemble de cette section.

Le comité espère qu'ainsi l'effectif de l'Association cantonale pourra s'augmenter de façon appréciable.

Onn' histoire dé vatzerin

Cein sè passavé aô débu que lé vatzerin sé fabricâvon à la Vallâ, lè dinsé qu'on bin brâv'hommou Combier d'aô chlian dé Tzerboûniré s'eiré boûta à fairé lou merthan, é portié, l'en voûliai fairé ou 'na reserva po lou boûn-an. Ez démandé a son vesin, conseillé dé paroisse, dé l'y louâ sa bala gran câva é réputaïe po « faîré » lè vatzerin. Nôûtro combier l'y boûté ou 'na certâina quantitâ dé chliâ merthandi é aô bet dé cautié teimp va po repreindré chliâ biô froumâ po lé boûta ein « boite » adon que l'eïron rudou bin faî é onctueu. Mâi, ez fâ et refâ son comptou é ne treûvé pas lou nombrou que l'avai boûta. Explicachon, contestachon, lou vesin sé dëfeind coûm 'on bio diablou d'avai tothé à la reserva qu'on l'y a confié.

Nôûtro combier l'âtzé la discuchon é atteint sa revantze, chlia-iique sé medze

fraîda, on l'ou sâ ! Cautié teimp apré, c'eiré à la saillâta, nôûtro conseillé dussé rempliaché lou rîgent malâdou, po lièré coûmai lou veû la coute ma lé san coumeindemeint aô débu d'aô culte dominica, l'église eiré pliâina, ez sé boûté à lieiré chliâi verset, to alla bin quantié aô houitiéme iô ez diont : Te ne convoité point la fenna de ton prochain, né son serviteu, né, etc., affaiqué, rein que s'ai à cei ique, ; Quan ! d'aô fon d'ao sanctuaire ou 'na vouai sonore é colérique erie dè tota sa force :

— Et meîmamai pas po lè vatzerin !

On peu suposâ que nôûtro pasteu ne fût pas emprontâ po fairé son preïdzo é l'y boûta la saû que failliâi. Paraît que nôûtro conseiller dè paroisse n'a jamais relieisu lé coûmeindemeint et ne reloûa pas sa boûna cava à son vindicatif vesin !...

Novembre 53.

P. D'amond.

A l'Amicale des patoisants de Savigny-Forel

Les amis du vieux langage de Savigny-Forel ont eu, fin novembre, une réunion très animée à la Salle communale de Forel. Plus d'une cinquantaine de personnes y assistaient, parmi lesquelles des dames et quelques jeunes. Le président Lucien Fontannaz, de Lutry, souhaita la bienvenue et l'assemblée se leva pour honorer ses morts : l'ancien et cher préfet Foscale et Mme Julie Pouly, de Savigny. Le secrétaire O. Pasche, d'Essertes, lut le procès-verbal de la réunion si réussie de Vers-chez-les-Blanc. Puis, ce fut une partie récréative très amusante et qui témoigna du plaisir que nos Vaudois prennent à parler leur vraie langue : le patois !

Une nouvelle réunion aura lieu en janvier. Décidément, l'Amicale de Savigny-Forel déploie une réjouissante activité, ce dont on ne peut que la féliciter vivement.

Tout père de famille économe possède un LIVRET DE DÉPOTS à la

Banque Cantonale Vaudoise

Retrait jusqu'à mille francs par mois sans avertissement

Lè z'autorità
dé ma
Coumouna



On bon dzouvenou luron dè 20 ans allavè sè pllaindrè à son onelliou in l'âi deseint : « Ne compreignou rein à ellia politique, ie meielliou adî la Coumouna, la Municipalitâ, lou Conset comunat, que cein l'est épouairaô. »

Mon onelliou mè dit : Eh bin ! acuta, tè vû dere onna parabola, po tè betâ cein dein la tîta, bin adrâ :

Tè paô pas mî compara la Coumouna tiè à n'on tzan, on gros tzan, que lè z'autorità dusson arâ, hertzî et roubattâ, tant que l'âi restaî pas onna teppa que n'aussé étâ fréaïe. Dein clli tzan, l'âi a iéna dè elliau grochê tserrî dai z'autrou yadzou, que l'est *dan* la Municipalitâ ; lou premî municipau l'est lou tzerdju ; lou second l'est l'orollie que fa vessâ la terra in derrâ ; lou troisiémou l'est lou soc que réboulliè la terra ; et lou quatriémou l'est la proulâre, yô on appleiyè lè tzébau ; lou Syndic, l'est li que tin lè coarné dè la tserrî, et pu que l'a à fèrè, va pî, po fèrè allâ tot ci mondou.

— Vâ ma, que l'âi desé, et po treinâ ellia grocha tserrî, tié è-t-e qu'on met dévan ?

— Eh bin, on l'aî met lou Conset communat, onna tropa dè tzébau, quaranta-cinq, cinquanta ; ein a que tirant à otâ aôbin à ouet, daî z'autrou que récoulant, que tapant, que fant fû daî quatr' pî et que gravant lè z'autrou d'avancî ; faut pa ïtre ébaya se lou Syndic l'a tant à djura, à teimpétâ, à inradzî, quand vaî que sa tserrî l'est dinche senailla.

Les autorités
de ma
commune

Un bon jeune luron de 20 ans allait se plaindre à son oncle en lui disant :

— *Je ne comprends rien à cette politique, je mélange toujours la commune, la Municipalité, le Conseil communal, que c'est épouvantable...*

Son oncle lui dit alors :

— *Eh bien ! écoute, je veux te raconter une parabole pour te mettre ça une fois pour toute dans la tête...*

Tu ne peux pas mieux comparer la Commune qu'à un grand champ que les autorités doivent labourer, herser et rouler de telle sorte qu'il ne reste pas une motte qui n'ait été émiettée...

Dans ce champ, il y a une de ces grosses charrues des autres âges, qui est précisément la Municipalité ; le premier municipal, c'est le petit chariot à deux roues qui est devant la charrue ; le second, c'est l'oreille qui fait verser la terre derrière ; le troisième c'est le soc qui rebouille le sol, et le quatrième c'est la limonière où on attelle les chevaux.

Quant au syndic, c'est celui qui tient les cornes de la charrue et qui a bien à faire pour qu'elle droit tout ce monde.

— *Oui mais, lui rétorquai-je, et pour traîner cette lourde charrue, qui est-ce qu'on met devant ?*

— *Eh bien, on y met le Conseil communal, une troupe de chevaux, quarante-cin, cinquante ; il y en a qui tirent à hue, d'autres à dia. Il y en a qui reculent, qui piaffent, qui font feu des quatre fers et qui empêchent les autres d'avancer. Aussi ne faut-il pas être ébahi si le syndic à tant à jurer, à tempêter, à enrager quand il voit que sa charrue est ainsi senaillée...*

— Vâ mâ, que lâi desé : et quand on tzévau vin maladou, obin que péré, tié è-t-e qu'on met à la pllièce ?

— Eh bin, on lâi met on bâo.

— Eh cô, è-t-e elliau bâo ?

— Eh bin, l'est lè candidats.

Louis Décosterd.

— Oui, mais, ajouta encore notre joyeux luron... Et quand un cheval tombe malade, ou bien qu'il pérît, qu'est-ce qu'on met à la place ?

— Eh bien, on y met un bœuf.

— Et qui sont ces bœufs ?

— Eh bien, mais ce sont... les candidats.

Louis Décosterd.

LE PATOIS A LA RADIO

Seconde émission valaisanne, 21 novembre, consacrée au parler du bas de la plaine du Rhône (région Martigny-Monthey-Vouvry) :

— Entretien entre trois patoisants de Fully, MM. Henri Bonvin, curé, Robert Taramarcaz, député, et Armand Bender, municipal.

— Trois historiettes, par M. Maurice Bender, de Fully.

— Deux anecdotes, par M. Robert Duroud, à Epinassey/St-Maurice.

Troisième émission valaisanne, 5 décembre, consacrée au parler des vallées des « trois Dranses » :

— Entretien entre deux patoisants du Val de Bagnes, MM. Adrien Morand, municipal à Villette-Le Châble, et Léonce Gailland, ancien instituteur à Verbier.

— Deux historiettes, par M. Camille Berthoud, à Praz-de-Fort (Val Ferret).

— Deux anecdotes, par M. François Darbellay, président de la commune de Liddes (Val d'Entremont).

La quatrième émission valaisanne (*samedi 19 décembre à 15 h.*) sera consacrée au parler de la plaine du Rhône entre Martigny et Sion (région Ardon-Chamoson-Conthey), plus Isérables et le Val de Nendaz.

La cinquième émission valaisanne (*samedi 2 janvier à 15 h.*) sera consacrée au parler de la plaine du Rhône entre Sion et Sierre, y compris la région de Savièse (rive droite).

Dernières émissions valaisannes : 16 janvier et 30 janvier 1954.

Chs Montandon.

P.-S. — Le chroniqueur radiophonique de la *Feuille d'Avis de Lausanne* (« Trois et Deux ») a procédé à une petite enquête pour savoir si la radio contribuait au dépeuplement des campagnes. Il en résulte que certaines émissions ont, au contraire, un effet bienfaisant ; et parmi les réponses, il en est une qui nous a particulièrement réjoui : *Une auditrice de la montagne vaudoise, qui désire garder le plus strict anonymat, signale la faveur dont jouissent dans certains milieux les émissions en patois.* [Le fait m'a été confirmé, d'autre part, par plusieurs Fribourgeois. C'est donc une preuve que cette audition ne doit pas être abandonnée...]

Aussi nous plaisons-nous à constater que nos émissions de patois figurent comme chronique permanente dans le *Programme général* de la Radiodiffusion suisse, Saison 1953-1954.